



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Soutien aux mairies pour la préservation des sépultures d'anciens combattants

Question écrite n° 17057

Texte de la question

M. Julien Rancoule attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire, sur la situation préoccupante des tombes d'anciens combattants laissées à l'abandon, faute de famille pour en assurer l'entretien. Cette problématique émerge dans un contexte où le devoir de mémoire et le respect envers ceux ayant servi le pays revêtent une importance primordiale. Bien que conscient des dispositifs existants destinés à financer la restauration des sépultures, mis en place par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ainsi que par la direction de la mémoire, de la culture et des archives du ministère des armées, M. le député s'inquiète de constater encore un grand nombre de sépultures mal entretenues, ainsi que des difficultés rencontrées par certaines municipalités pour financer elles-mêmes leur restauration. Dans cette perspective, il souhaiterait savoir si des mesures spécifiques à l'égard des municipalités sont envisagées afin de préserver la dignité de ces sépultures, notamment par le biais d'un soutien financier destiné aux mairies en charge de leur entretien.

Données clés

Auteur : [M. Julien Rancoule](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17057

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : [Anciens combattants et mémoire](#)

Ministère attributaire : [Anciens combattants et mémoire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2024](#), page 2902

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)